

Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire



Foyer de Grippe Aviaire sur la commune de MONTRET

LEVÉE DES RESTRICTIONS CYNÉGÉTIQUES SUR LES 101 COMMUNES CONCERNÉES

A compter du 6 janvier 2023

Mesdames, Messieurs les responsables de territoire Vous trouverez ci-dessous l'Arrêté Préfectoral prenant effet aujourd'hui et levant les restrictions liées au foyer d'influenza aviaire hautement pathogène qui avait été confirmé le 7 décembre 2022 dans un élevage de volailles sur la commune de MONTRET, dans le département de Saône-et-Loire.

Les mesures de restriction cynégétiques sont donc abrogées.

Cependant nous vous invitons tout de même à maintenir compte tenu des autres cas d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène décelés sur la faune sauvage ces dernières semaines, les règles de biosécurité que vous trouverez également ci-dessous.

AP_levée_ZR_Montret

Règles essentielles de biosécurité

Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins, CS 90002 - 71260 VIRE

Tél : 03.85.27.92.71

<https://www.chasse-nature-71.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en cliquant ICI
© Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire, Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins, CS 90002 - 71260 VIRE ou à fdc71@chasseurdefrance.com